

Normes de service du programme Meilleurs emplois Ontario (MEO)

Le ministère :

- Enverra aux candidats un courriel de confirmation dans les **deux (2)** jours ouvrables suivant la réception du dossier de candidature. Ce courriel contiendra un résumé des prochaines étapes ainsi que les coordonnées du Ministère;
- Avisera les candidats de la décision définitive dans les **quinze (15)** jours ouvrables suivant la réception d'un dossier de candidature *complet*, tel que défini dans la « *Partie 1 : Liste de vérification de la trousse de demande au programme MEO* » du Formulaire de recommandation et liste de vérification concernant les demandes;
- En cas de soumission d'une demande incomplète, peut demander au client ou au fournisseur de services de lui fournir les renseignements manquants afin de pouvoir prendre une décision.
- Tout retard dans l'envoi des renseignements manquants pourra prolonger le délai et pourrait entraîner le renvoi de la demande au fournisseur de services que l'on considèrera alors comme incomplète.
 - Dans ce cas, la norme de service initiale de quinze (15) jours ouvrables prend fin et le délai recommence à la réception d'une trousse de demande complète ou des renseignements demandés.
- La décision définitive n'est prise qu'à la réception d'une trousse de demande complète. Le Ministère se réserve le droit de refuser une demande si les renseignements fournis sont incomplets ou insuffisants afin de permettre une évaluation complète.